



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer

Affaire suivie par : Bertrand BRES
Tél. : 02 31 43 15 22
Mél. : bertrand.bres@calvados.gouv.fr

Le sous-préfet de Bayeux

Bayeux, le 26/12/2024

Monsieur le Président,

Vous m'avez notifié, par courrier en date du 26 novembre 2024, le projet de modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Bayeux Intercom, conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

Je vous prie de trouver, ci-après, la remarque qu'appellent les modifications envisagées :

- l'emplacement réservé VIG10 en vue de la création d'une piste mixte piéton/vélo, le long de la route de Magny, pourrait être élargi. En effet compte tenu de l'itinéraire voie verte, identifié par le conseil départemental sur cette voie ("chemin de Magny"), du développement d'un quartier d'habitation au Nord de ce secteur et des flux induits (motorisés et actifs), de la faiblesse de l'emprise de la voirie (étranglement à l'origine du positionnement de cet emplacement réservé) et des projets de développement économique des parcelles situées à l'Ouest, un emplacement réservé plus large paraît souhaitable pour permettre un développement harmonieux de ce secteur.

De plus, j'attire votre attention sur les éléments suivants qui pourraient être pris en compte dès maintenant :

- le dernier arrêté de classement des infrastructures sonores du département ;
- la récente inscription aux Monuments Historiques du séminaire de Sommervieu.

Au regard de ces éléments, j'émet un avis favorable sur la modification simplifiée n°6 du PLUi de la communauté de communes de Bayeux Intercom.

Les services de la DDTM sont à votre disposition pour toutes clarifications utiles sur le contenu de cet avis.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Adrien ALLARD

Monsieur le Président
Communauté de communes Bayeux Intercom
4 Place Gauquelin Despallières
CS 62070
14400 Bayeux